

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT - 74800

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le

ID : 074-217402445-20250619-2025_06_27-DE

Séance du 19/06/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq

le : jeudi dix-neuf juin à dix-neuf heures

le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 13/06/2025

PRESENTS : AVOUAC Boris, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, PUIS Xavier, PENHOUËT Anthony, LENEVEU Nicolas, POLLET Elodie (Arrivée à 19h24), MARECHAL Aurélie, HUBRECHT Laetitia, MIEUSSET Sonia, VEDRINE Marie, SAUTOUR Laure.

ABSENTS : NOUASSRIA Eva, RIN Kévin, GRAF Thomas.

Monsieur LENEVEU Nicolas a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2025 06 27 Décision modificative n°2 – Budget Principal 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L1612-11 ;

Vu les instructions budgétaires et comptable M57 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget primitif ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un ajustement ;

Monsieur le Maire explique qu'une décision modificative doit être prise, et propose les ajustements suivants :

Section de fonctionnement - Dépenses			Budget 2025	DM n°2	Total budget
Chap. 011	6042	Achat prestation service (Leztroy)	22 139 €	-1 000 €	21 139 €
	62878	Remboursement de frais à des tiers	25 000 €	-25 000 €	0 €
Chap. 65	6542	Créances	0.00 €	55 549.43 €	55 549.43 €
Total				29 549.43 €	
Section de fonctionnement - Recettes			Budget 2025	DM n°2	Total budget
Chap. 70	7022	Coupes de bois	22 400.00 €	9 000.00 €	31 400.00 €
Chap. 74	7488	Autres attributions	180 000.00 €	7 284.23 €	187 284.23 €
Chap. 77	773	Mandats annulés (exerc. Antérieur)	0.00 €	13 265.20 €	13 265.20 €
Total				29 549.43 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

Monsieur Le Maire, Boris AVOUAC.

Le secrétaire, Nicolas LENEVEU.

